

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

Publié—Le 1er et le 15 de chaque mois

VOL. IV.

1 FÉVRIER 1905

No. 3

SOMMAIRE—Oraison de Mandato—Aux abonnés—Triomphe de l'Unité—Poésies  
L'Enfant, Jésus—Prieuré de Notre-Dame des Prairies—(Suite)—Ste-Anne des  
Chênes—Progrès du diocèse en 1894—Chanson : A bord de "l'Étoile"—Beth-  
léem. Asile d'enfants trouvés—St-Paul des Cris—White Horse, Yukon—Bi-  
bliothèque paroissiale—Ding! Dong! Dong! Nouvelles Religieuses.

## ORAISON DE MANDATO

L'Oraison "de mandato" sera désormais "Pro quacum-  
que necessitate" (No 12) et l'intention spéciale est de prier  
pour la question des écoles soit au Manitoba, soit dans les  
Territoires du Nord-Ouest.

Par ordre de Mgr l'Archevêque.

## AUX ABONNÉS

Veillez ne pas retarder plus longtemps le paiement des  
arrérages de votre souscription aux CLOCHES. Nous avons be-  
soin de cet argent pour le maintien du journal.

Que tous nos abonnés, veuillent bien profiter du précieux  
avantage d'une messe qui sera dite à leur intention s'ils nous  
envoient une piastre pour l'abonnement de l'année  
courante. Bien que l'abonnement soit payable d'avance nous  
accorderons ce privilège d'une messe aux personnes qui en  
feront le versement d'ici à la fin de février pour cette année  
1905. Évidemment cet avantage n'est offert qu'aux abonnés  
du Canada et des États-Unis, et tout nouvel abonné jouira du  
même avantage quelque soit le temps de l'année où il nous  
enverra son abonnement. C'est un essai loyal que nous fai-  
sons cette année et nous espérons être récompensé par l'ac-  
croissement du nombre des abonnés.

Messieurs les Curés en nommant une zélatrice pour leur  
paroisse pourraient s'entendre avec elle afin que l'honoraire  
d'une messe, (50 centins,) leur soit remis sur chaque abonne-